

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° AND1	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2000	Arrêt le 23/10/2019		
	Approbation le 19/05/2021		


CONCEPTION: Urbanisme, urbanisme et architecte, 2 Impasse Robert - 17000 SAINT-JEAN-DE-LINIÈRE

DESIGN: 101010 Cartographie, 10000 ANNONAY, 101010 Cartographie, 10000 ANNONAY

FOND CADASTRAL: Carte de 1870 - Avril 2019, 101010 Cartographie, 10000 ANNONAY

Édition cartographique n°3 du 07/05/2021

- Légende**
- ZONES URBAINES**
- U : Zone urbaine
 - UE : Zone urbaine à vocation d'équipement
 - US : Zone urbaine à vocation de développement pour la santé
 - UX : Zone urbaine à vocation économique (généraliste)
 - UXai : Zone urbaine à vocation économique (industrie et artisanat)
- ZONES A URBANISER**
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle
 - 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipement
 - 1AUXai : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique (industrie et artisanat)
- ZONES AGRICOLES**
- A : Zone agricole
 - Aser : Zone agricole de développement préférentiel pour les énergies renouvelables
 - Ap : Zone agricole protégée
- ZONES NATURELLES**
- N : Zone naturelle
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé
 - OAP sectorielle simple
 - Orientation d'aménagement et de programmation liée aux limites urbaines à protéger
 - Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- HABILITAGE DU PLAN**
- Limite communale des communes du PLU (source cadastre)



Emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	Emprise	Commune
1	Extension Plaine de jeux	Commune de ANDILLY	12693 m²	ANDILLY
2	Aménagement du centre bourg	Commune de ANDILLY	4577 m²	ANDILLY
3	Aménagement du centre bourg	Commune de ANDILLY	1064 m²	ANDILLY
4	Elargissement voie	Commune de ANDILLY	1740 m²	ANDILLY
5	Agrandissement cimetière	Commune de ANDILLY	9043 m²	ANDILLY

Changement de destination autorisé

Patrimoine

N°	Libellé	Type / Objet	Commune
113	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Eglise	ANDILLY

